

Réseau Billital Maroobe

Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs du Sahel



Antenne nationale Sénégal

PROCESSUS DE FORMULATION DU CODE PASTORAL AU SENEGAL

TDR

ATELIER DE VALIDATION DE LA NOTE D'ALERTE

Mois de Mai 2013

i. Introduction

L'Etat du Sénégal, à l'instar des pays voisins et ceux de la bande sahélienne et à l'occasion de la deuxième alternance, a pris l'engagement, à travers le Ministère de l'élevage, de mener un processus de formulation d'un code pastorale. Cette importante initiative rencontre les options des pasteurs et leur engagement vis-à-vis de cette décision politique hautement saluée du gouvernement de la république du Sénégal.

En effet, le Sénégal compte plus de 95% de son cheptel ruminant dans le système pastoral et agropastoral et plus du quart de sa population vit de cette activité. Le système pastoral qui s'inscrit dans la mobilité est une nécessité écologique et économique. C'est pourquoi, depuis les indépendances, des modèles nouveaux ont été développés par les différents régimes, qui sous forme de projet de développement, d'autres sous forme de sociétés publiques mais n'ont pas permis de transformer les systèmes traditionnels de production. Les éleveurs pasteurs assimilés aux rétrogrades, destructeurs de la nature, irrationnels, ont, malgré tous ces qualificatifs et les effets des changements climatiques survenus au fil des ans, su maintenir leur activité croissante et vivre ainsi de leur propres revenus. Avec la disparition croissante des espaces agropastoraux et le rétrécissement progressif de ceux pastoraux, le secteur subit une agression forte qui risque de compromettre l'activité d'élevage au Sénégal. Cette situation augure de lendemains à haut risques d'instabilité du fait des tensions autour du foncier, d'où la nécessité de mettre en place un cadre juridique pour éviter les pertes de revenus des acteurs, sources d'appauvrissement des communautés pastorales et les crises lourdes de conséquences.

L'antenne Sénégal du Réseau «Billital Marobé» (réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique), qui avait déjà, en avril 2012, lancé un processus de plaidoyer dans la phase d'apprentissage du **programme de génération participative de propositions et positions** dans le cadre du partenariat AGRITERRA/RBM. Ce processus de plaidoyer était axé sur le thème «amener l'état du Sénégal à élaborer et adopter un code pastoral avant 2014» et a permis d'entamer les piliers consultation et recherche participative. La définition de la méthodologie et les différents ateliers «foncier et décentralisation», les rencontres zonales de restitution et de partage ainsi que l'atelier de validation sont autant d'actions résumées dans le cadre du processus mis en œuvre par les organisations du Ferlo, membres de l'antenne.

Le forum de lancement du processus de formulation du code pastoral, présidé par le Premier Ministre le 02 mars 2013 à Ndiaganiao et l'atelier de partage et de validation des termes de référence pour le recrutement du cabinet qui aura la charge de conduire ledit processus, présidé par le Ministre de l'élevage, le 12 mars 2013, ont été des moments forts dans la trajectoire de formulation du code. Cette dernière rencontre a permis de constater, après des analyses et échanges faits, de déceler des incohérences et obstacles à la production d'un code pastoral qui prend en compte les préoccupations du secteur pastoral et agropastoral, même si l'on reconnaît que les autorités de l'Etat affichent une réelle volonté d'impliquer au travers des rencontres zonales de concertation, les acteurs. L'expérience des concertations ayant abouti à la formulation du PRODELAIT et bien d'autres encore sont illustratifs d'une participation peu inclusive. Le risque sera aussi, celui de la durée que prendra le processus, cinq (5) mois qui ne suffisent pas pour sortir le cadre législatif approprié pour la prise en compte des préoccupations des éleveurs et pasteurs dans tous les domaines, même si des expériences sont connues ailleurs dans les pays frères. Il demeure que des spécificités exigent le temps d'observation,

d'analyse et de mûrissement nécessaire. La nécessité d'harmoniser avec la commission nationale de réforme foncière, qui en plus ne comprend aucun membre de la société civile, est aussi un impératif qu'il faudra prendre en compte. Aussi, les leaders des organisations professionnelles d'éleveurs (OPE), même impliqués dans le processus de formulation du code pastoral, sont encore restés attentistes, malgré les enjeux liés à l'accès aux ressources partagées à la mobilité, à la sécurisation foncière, à une prise en charge plus accrue et efficiente des aménagements pastoraux etc. La pléthore d'OPE et la méfiance entre leaders de ces dites OPE ne facilitant pas une bonne coordination de la concertation, il est important d'agir avec tact et au moment opportun.

C'est pour tout ce qui précède que l'Antenne Sénégal du Réseau Billital Maroobé, souhaite organiser une rencontre entre tous les leaders d'organisations du secteur de l'élevage en vue d'échanger et de valider la note d'alerte, élaborée par elle-même, à adresser au Président du Comité de pilotage du processus de formulation du code pastoral et toutes les autorités compétentes de l'état pour apporter une solution aux préoccupations soulevées.

ii. Objectif

Harmoniser la position des éleveurs/pasteurs face au processus d'élaboration du code pastoral au Sénégal à travers la production d'une note commune d'alerte.

iii. Résultats attendus

- La note d'alerte est présentée, discutée, validée et finalisée ;
- Un plan d'actions pour la suite de l'atelier est élaboré et porté par tous les représentants des acteurs ;
- Une commission est désignée pour rencontrer le Président du comité de pilotage de formulation du code pastoral et éventuellement d'autres autorités supérieures ;
- Un engagement des plénipotentiaires des radios communautaires est pris pour l'élargissement de l'information au niveau des communautés de base ;
- Un rapport des actes de l'atelier est produit

iv. Méthodologie

L'atelier sera animé par le consultant, expert pastoraliste qui a élaboré la note d'alerte. Il présentera la note et organisera les différentes contributions des participants et fera une synthèse avant de finaliser le document, de procéder ensuite à l'élaboration participative du plan d'action et de la désignation des membres de la commission.

v. Date et lieu

L'atelier se tiendra à Dakar, au Centre Ahmadou Malick Gaye (ex. Bopp), 20 mai 2013

vi. Participants

Organisations professionnelles d'éleveurs :	90 participants ;
Consultant et personnes ressources :	5 participants ;
Presse (Télévision, radios et journaux) :	Toute la presse est conviée

vii. Agenda

De	A	Activité	Responsable
8h30	9h	Mise en place et inscription	Comité d'accueil
9h	9h30	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • mot de bienvenue du président de l'Antenne nationale du RBM, • allocution du représentant du CNCR, • allocution de la PCA d'Enda, 	Président ASE/RBM
9h30	10h00	Présentation de la note d'alerte (Consultant du RBM)	Modérateur
10h00	10h30	Pause café	Organisation
10h30	11h30	Débat général	Modérateur
11h30	12h45	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action et • mécanismes d'implication des organisations d'éleveurs dans le processus d'élaboration du code pastoral (Consultant du RBM) 	Modérateur
12h45	13h30	Discussions sur le plan d'action et les mécanismes d'implication des organisations d'éleveurs	Modérateur
13h30	15h	Pause déjeuner	Organisation
15h	16H30	Discussions <ul style="list-style-type: none"> • sur la plateforme à présenter au Gouvernement et • sur la composition du comité qui sera chargé de rencontrer le Ministre de l'Elevage 	Modérateur
16h30	16H45	Cérémonie de clôture	Président ASE/RBM
16h45	17h30	Point de presse animé par les leaders éleveurs	Président ASE/RBM